



Rospez' Infos

*Le magazine communal
d'informations
Juillet 2011*

Le Mot du Maire

Rospéziennes, Rospéziens,



Cette nouvelle édition de notre bulletin municipal du mois de juillet m'amène à vous faire part des différentes actions menées par le conseil municipal, ainsi que des événements survenus ces six derniers mois.

Au mois de février, nous avons eu l'information de la fermeture de la boulangerie par décision de justice. Après quelques mois d'attente, des repreneurs se sont fait connaître et, courant juillet, la réouverture du commerce à eu lieu.

Concernant le départ des médecins, nous avons oeuvré en concertation avec l'ensemble de la profession pour l'élaboration d'une plaquette destinée à une large diffusion (actuellement 400 de ces plaquettes ont été transmises à l'ordre des médecins à Paris). Courant septembre, nous participerons également à une réunion de travail sur la démographie médicale avec l'agence régionale de santé. Nous espérons que l'ensemble des actions menées aboutira à l'arrivée d'un nouveau médecin sur notre commune.

En ce mois de juillet, le conseil municipal s'est réuni en session exceptionnelle pour émettre un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Comme il est d'usage dans ce gouvernement, celui-ci a choisi de mener tambour battant cette réforme en votant une loi le 16 décembre 2010.

Le 24 mai 2011, Monsieur le Préfet demande à notre commune d'émettre un avis avant le 25 août 2011. Comme nous le savons, ce genre de réforme ne peut aboutir qu'à l'issue de concertations et d'accords préalables entre les communes et communautés concernées.

Le 8 juillet, votre conseil municipal a choisi d'émettre un avis défavorable sur ce schéma en l'état actuel.

Comme chaque année, le conseil a validé le budget principal afin de permettre la réalisation de l'ensemble des projets programmés pour l'année 2011. Le transfert de la compétence du service assainissement collectif vers Lannion-Trégor Agglomération nous a conduit à approuver pour la dernière fois les comptes administratif et de gestion de ce service.

Depuis le mois de février, le conseil municipal travaille à l'élaboration d'un nouveau lotissement communal situé route de Saint Marc. Vous découvrirez en page centrale l'esquisse de ce projet qui, pour des raisons de conception, pourrait subir quelques aménagements mineurs. L'étude du programme des travaux n'étant pas achevée, nous ne sommes pas en mesure de définir le prix de vente du m².

Une consultation de maîtrise d'œuvre a également été lancée pour l'aménagement de la route de Saint Marc, route de Quemperven et de la cité Bodiou.

Au fil des pages de ce bulletin, vous découvrirez plus en détail l'ensemble des actions menées tout au long de ce semestre.

Bonnes vacances à toutes et à tous

Jacques Robin

Un défibrillateur installé près de la mairie

Un défibrillateur Automatique Externe (DAE) est installé en façade de la Mairie. Cet appareil de secours est accessible à tous, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Entièrement automatique, le DAE est d'usage simple puisqu'il suffit de suivre les indications orales dictées par l'appareil. Celui-ci ne déclenche un choc électrique que si c'est nécessaire, sans intervention aucune de l'utilisateur. Pour compléter la mise à disposition publique du DAE, et sécuriser les Rospéziens qui pourraient être amenés à l'utiliser, des séquences de formation seront prochainement programmées gratuitement sur la Commune. En attendant, il est préférable d'utiliser le DAE, même sans formation, plutôt que de s'abstenir. Sauver une vie est la meilleure récompense que puissent recueillir celles et ceux qui n'hésiteront pas à intervenir



Le maire informe le public qu'un registre nominatif est ouvert en mairie de ROSPEZ, afin de recenser, à titre préventif, à leur demande ou à celle de leurs proches, les personnes de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, et les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile, ceci dans le cadre du Plan Canicule, afin d'être en mesure de contacter et d'apporter une aide à ces personnes en cas de gestion de la canicule.

PLAN CANICULE

➔ Conseils Municipaux

Séance du 24 février 2021

Programme de voirie 2011 : approbation, lancement de la consultation et demande de fonds de concours auprès de Lannion-Trégor-Agglomération

Après consultation de la commission communale de voirie, le conseil municipal approuve

le programme de voirie suivant pour l'année 2011 :

Projet de programme de voirie 2011

- 1°) Route du Crec'h-Kérambron
- 2°) Route de Kerhuellan (section coté RD 786)
- 3°) Travaux à réaliser par Lannion-Trégor-Agglomération pour le chantier « Chemin du Lavoir-Kerhuellan »

Le Conseil municipal

- autorise le maire a solliciter un fonds de concours auprès de Lannion-Trégor-Agglomération pour la réalisation des travaux de voirie 2011 relatifs aux routes du Crec'h-Kérambron et de Kerhuellan
- autorise le maire à lancer le moment venu une consultation en la forme adaptée(art.28 du CMP) pour les deux routes précitées.Les travaux se dérouleront au second semestre 2011.

Clôture du budget assainissement collectif au 31/12/10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la compétence assainissement collectif est transférée à Lannion-Trégor-Agglomération à compter du 1er janvier 2011. Aussi il propose à l'assemblée communale de clore le budget assainissement de Rospez à compter du 31 décembre 2010, et de réintégrer dans le budget communal les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés par le compte administratif 2010 de ce budget assainissement, en vue de leur transfert à Lannion- Trégor- Agglomération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition susvisée de Monsieur le Maire.

Création d'un budget annexe Lotissement communal pour 2011 (pour le terrain situé route de Lannion)

Un nouveau lotissement communal est en projet pour

l'exercice 2011, le terrain se situe route de Lannion (par la RD n°65). Il est proposé au Conseil municipal de créer un budget annexe assujéti à la TVA pour la réalisation de ce lotissement et ce à compter du 1er janvier 2011. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :de créer un budget annexe assujéti à la TVA à compter du 1er janvier 2011 pour la réalisation du lotissement communal route de Lannion afin d'en retracer toutes les opérations comptables.

Résultats de la consultation de maîtres d'œuvre (géomètres) pour le dossier de réalisation d'un lotissement (terrain situé route de Lannion)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a réalisé une consultation, sous la forme de la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) pour les missions suivantes relatives au futur lotissement communal qui se situera route de Lannion à proximité de Croix Rolland, et qui devra comporter un minimum de 23 lots et 20 % de logements sociaux.

Missions objet de la consultation :

- A - Plan topographique (forfait)
- B - Esquisses d'aménagement (forfait)
- C - Mission d'Urbanisme - Permis d'aménager - Volet paysager (coût par lot)
- D - Mission foncière (dont bornage des lots, documents d'arpentage...) (coût par lot).
- E - Etude de sol -aptitude pour l'infiltration des eaux pluviales (forfait)
- F - Déclaration au titre de la loi sur l'eau (forfait)
- G - Mission d'ingénierie - suivi de chantier (pourcentage du coût des travaux HT).

A l'issue de cette consultation, il s'avère que la proposition de la Société A&T OUEST de Lannion se trouve la mieux disante. Son offre pour les missions susvisées donne les résultats suivants :

- Mission A : 1 590.00 € HT
- Mission B : 2 150.00 € HT
- Mission C : 320.00 € HT / lot
- Mission D : 360.00 € HT/ lot
- Mission E : 1 350.00 € HT
- Mission F : 2 950.00 € HT
- Mission G : 5,05 % du coût HT des travaux (ce montant est

établi sur la base de travaux d'aménagement de lotissement ordinaire, pour tous travaux spécifiques, un devis complémentaire pourra être proposé). Le Conseil Municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve la procédure de consultation en la forme adaptée réalisée. autorise le Maire à signer la convention de marché avec la Société A&T OUEST de Lannion suivant les conditions énoncées ci-dessus, ainsi que tous documents administratifs, financiers ou autres relatifs à ce dossier.

Remplacement de la main courante au stade de football

Le maire informe le conseil municipal qu'il a réalisé une consultation suivant la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) pour l'achat d'une main courante à installer au stade de football, situé rue du Chemin vert. Il s'agit de remplacer l'ancienne main courante vétuste et dangereuse par un équipement en acier galvanisé plastifié, soit 280 mètres linéaires avec écartement de 3 mètres entre les poteaux, et 2 fois 40 mètres linéaires de main courante sur grillage avec écartement de 2.50 mètres entre les poteaux. L'estimation de cet équipement était d'environ 10 000 € H.T. Le Maire présente les résultats de la consultation (cinq sociétés ayant remis une offre), et propose au conseil municipal de retenir l'offre du CMB (comptoir métallurgique de Bretagne de Lannion) pour un montant H.T. de 7 973.96 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la procédure de consultation en la forme adaptée réalisée par le Maire, pour l'acquisition de cette main courante. décide de retenir la proposition de la Société CMB (Comptoir métallurgique de Bretagne de Lannion) pour un montant H.T. de 7 973.96 € (soit 9 536.86 € T.T.C.).

Achat de matériel : défibrillateur , copieur mairie

Le maire informe le conseil municipal qu'il a réalisé une consultation suivant la procédure adaptée pour l'achat d'un défibrillateur à installer en façade de la mairie. L'estimation de cet équipement était d'environ 2 500 € H.T. Le Maire présente les résultats de la consultation (quatre sociétés ayant remis une offre), et propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'ugap pour un montant H.T. de 1 732,94 € soit 2072,60 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la procédure de consultation en la forme adaptée réalisée par le Maire, pour l'acquisition du défibrillateur. décide de retenir la proposition de l'UGAP pour un montant H.T. de 1 732.94 € (soit 2072,60 € T.T.C.).

Le maire informe le conseil municipal qu'il a réalisé une consultation suivant la procédure adaptée pour le renouvellement du photocopieur de la mairie. L'estimation de cet équipement était d'environ 3 000 € H.T. Le Maire présente les résultats de la consultation, et propose au conseil municipal de retenir l'offre de la générale de bureautique pour un montant H.T. de 2 290,00 € soit 2 738,84 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la procédure de consultation en la forme adaptée réalisée par le Maire, pour le renouvellement du copieur de la mairie. décide de retenir la proposition de la générale de bureautique pour un montant H.T. de 2 290,00 € (soit 2 738,84 € T.T.C.).

Participations, subventions communales 2011 pour : l'AMF, la Banque alimentaire, l'école Sainte Marie pour un voyage scolaire à la Bourboule

- Adhésion à l'Association des Maires de France, année 2011

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune adhère pour l'année 2011 à l'association des Maires de France et s'acquitte de la cotisation correspondante fixée à :476.79 euros pour 2011.

Le Conseil municipal, entendu les explications du maire considérant l'intérêt que représente cette association notre commune, après en avoir délibéré à l'unanimité : décide d'adhérer pour l'année 2011 auprès de l'association des Maires de France, et en conséquence de s'acquitter de la cotisation correspondante fixée à 476.79 € pour 2011, à mandater au profit de l'association départementale des Maires des Côtes-d'Armor qui se charge de reverser à l'association nationale la part qui lui revient.

- Subvention pour 2011 à la Banque Alimentaire des Côtes-d'Armor

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de la Présidente de la Banque Alimentaire des Côtes-d'Armor en date du 15 décembre 2010 sollicitant une subvention d'un montant de 565 € pour l'année 2011.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :d'accorder une subvention d'un montant de 565 € au profit de la Banque Alimentaire des Côtes-d'Armor pour l'année 2011.

- Subvention pour un voyage scolaire à l'école Ste Marie

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été sollicitée par la directrice de l'école Sainte Marie pour un voyage scolaire du 3 au 8 avril 2011 à La Bourboule. Cette demande concerne notamment 28 élèves résidant sur la commune de Rospez. Le coût du séjour par enfant est de 260 €. Le Conseil municipal, entendu les explications du maire, vu la délibération de principe en date du 30 septembre 2009, relative aux aides communales pour les séjours et classes découvertes hors département, après en avoir délibéré, à l'unanimité : accorde une subvention de 39 euros par élève de Rospez concerné par ce séjour (soit un montant maximum de 1 092 €) qui sera versée à l'OGEC de l'école sur production d'une attestation de la directrice précisant les noms des élèves ayant effectivement participé au séjour.

Séance du 29 mars 2011

Budget - Commune de ROSPEZ

Approbation du Compte de Gestion 2010 de la Commune de ROSPEZ: Le compte de gestion du Trésorier de Lannion pour l'année 2010 de la commune présenté par le maire a été approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'étude et au vote du compte administratif 2010 de la commune, dont les résultats sont les suivants:

- Dépenses de fonctionnement = 798 133.54 €
- Recettes de fonctionnement = 1 035 192.52 €
- Solde reporté de l'année précédente = 106 500.24 €

- Résultat de fonctionnement de l'exercice = + 237 208.98 €
- Résultat cumulé de fonctionnement = +343 709.22 €

- Dépenses d'investissement = 240 896.53 €
- Recettes d'investissement = 291 265.70 €
- Solde reporté de l'année précédente = - 229 049.62 €

- Résultat d'investissement de l'exercice = + 50 369.17 €
- Résultat cumulé d'investissement = - 178 680.45 €

Ce compte administratif 2010 est mis au vote par Monsieur le GALL, et est approuvé à l'unanimité.

Service Assainissement

Le compte de gestion 2010, dressé par le Trésorier principal de Lannion pour le service assainissement de Rospez pour l'exercice 2010, est présenté par le Maire et approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'étude et au vote du compte administratif 2010 du Service assainissement de ROSPEZ pour l'année 2010. Les résultats sont les suivants:

- Dépenses de fonctionnement = 34 580.40 €
- Recettes de fonctionnement = 49 172.22 €
- Solde reporté de l'année précédente = 11 875.52 €
- Résultat de fonctionnement de l'exercice = 14 591.82 €
- Résultat cumulé de fonctionnement = 26 467.34 €
- Dépenses d'investissement = 16 139.83 €
- Recettes d'investissement = 48 394.97 €
- Solde reporté de l'année précédente = - 31 830.30 €
- Résultat d'investissement de l'exercice = + 32 255.14 €
- Résultat cumulé d'investissement = + 424.84 €

Ce compte administratif 2010 est mis au vote par Monsieur le GALL, et est approuvé à l'unanimité.

Lotissement Le Dillec

Le compte de gestion 2010, dressé par le Trésorier principal de Lannion pour le Lotissement le Dillec de Rospez pour l'exercice 2010 est présenté par le Maire et approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'étude et au vote du compte administratif 2010 du Lotissement Le Dillec pour l'année 2010. Les résultats sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement = 46 616.87 €
- Recettes de fonctionnement = 0.00 €
- Solde reporté de l'année précédente = +90 178.57 €
- Résultat de fonctionnement de l'exercice = - 46 616.87 €
- Résultat cumulé de fonctionnement = + 43 561.70 €
- Dépenses d'investissement = 0 €

Ce compte administratif 2010 est mis au vote par Monsieur le GALL, et est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal décide d'agrèger les résultats du Service Assainissement et du lotissement à ceux de la commune au 31/12/10, en effet d'une part la compétence assainissement échoie à LTA au 1er janvier 2011, et d'autre part le lotissement Le Dillec est achevé.

Fixation des taux d'imposition pour 2011

Le Conseil municipal a décidé de fixer les taux d'imposition

comme suit pour 2011:

- Taxe d'habitation: 13.60 %
 - Taxe foncière (bâti): 15.37 %
 - Taxe foncière (non bâti): 64.54 %
- soit une augmentation de 1% des taux communaux.

Tranfert des résultats du budget annexe « Assainissement Collectif » de la Commune de ROSPEZ à Lannion-Trégor-Agglomération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire afférent à la compétence « Assainissement collectif », VU l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2010, portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de Lannion-Trégor à la compétence « Assainissement collectif » à compter du 1er janvier 2011,

- Considérant que lorsqu'une compétence transférée à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) concerne un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) comme l'assainissement collectif, le transfert présente des particularités dans la mesure où le service, qui était généralement individualisé dans un budget annexe, doit de la même façon être géré dans un budget spécifique de l'EPCI et financé par la redevance acquittée par les usagers,
- Considérant que les études préalables au transfert de la compétence « Assainissement Collectif » ont été bâties sur l'hypothèse d'une reprise par Lannion-Trégor-Agglomération des résultats des budgets annexes communaux, afin d'aider au maintien de la politique tarifaire mise en place par les communes,
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:
 - d'adopter le principe de la reprise des résultats, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits,
 - d'intégrer dans le Budget Principal 2011 de la Commune les résultats suivants du Budget annexe « Assainissement collectif »:

- 001 Excédent d'investissement : 424,84 €
- 002 Excédent de fonctionnement : 26 467,34 €

- de procéder aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté d'Agglomération des résultats repris au Budget Principal 2011 de la Commune:

- 1068 : Investissement - Dépenses : 424,84 €
- 678 : Fonctionnement - Dépenses : 26 467,34 €

Procès verbal de transfert Assainissement

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de procès verbal de transfert assainissement et autorisé le maire à le signer.

Achat d'ordinateurs et écrans pour l'école publique

Le conseil a validé la proposition présentée par la Société ICS pour l'acquisition de 3 ordinateurs et 6 écrans plats 22 pouces pour l'école publique - coût : 1839 € HT.

Vote des subventions communales

Le Conseil municipal a voté les subventions communales suivantes pour 2011:

- 1°) Article 6574 – chapitre 65 - subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes

aux associations et autres organismes:

ASSOCIATIONS	2011
AMICALE CYCLOTOURISTE	716,00 €
AMICALE DES AMIS ECOLE PUBLIQUE	122,00 €
AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX	824,00 €
AMICALE LAIQUE ROSPEZ	620,00 €
APEL	121,00 €
ASSOCIATION RO'SPERED	121,00 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	121,00 €
CLUB SPORTIF ROSPEZIEN	2 553,00 €
CLUB SPORTIF ROSPEZIEN (pour déplacement des jeunes)	596,00 €
CLUB STEP FORM	121,00 €
GYM FEMININE	121,00 €
COMITE DES FETES	794,00 €
F.N.A.C.A	121,00 €
LES AIGUILLES ROSPEZIENNE	121,00 €
LES PETITES MAINS	121,00 €
RANDO ROSPEZ	121,00 €
SOCIETE DE CHASSE ROSPEZIENNE	121,00 €
LES AS DU VOLANT	121,00 €
Ville de Lannion- Section d'Enseignement Spécialisé	297,22€

Article 657362 - Chapitre 65 - Subvention de fonctionnement aux CCAS

- 6008 € de subvention pour le CCAS de ROSPEZ

Remplacement de la motorisation de volée des cloches et remplacement des moteurs de tintement des cloches à l'église de ROSPEZ

Actuellement les cloches de l'église ne sonnent plus. L'entreprise MACE (qui en assure l'entretien) est donc intervenue et, compte tenu de la vétusté des moteurs des cloches, a adressé deux propositions:

- l'une pour le remplacement de la motorisation de volée des cloches, pour un coût H.T. de 3 852,95 €
- et l'autre pour le remplacement des moteurs de tintement des cloches (sonneries horaires, angélus et glas) pour un coût H.T. de 1 877,20 €.

Ces travaux s'avèrent nécessaires et urgents, notamment lors d'obsèques à l'église de Rospez, il n'y a plus aucune sonnerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve les deux propositions de travaux de remplacement de motorisation des cloches (moteurs de tintement et moteur de volée) pour les montants H.T. de 3 852,95 € et 1 877,20 €, et autorise le maire à signer les devis correspondants; les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal chapitre 23 en dépenses d'investissement.

Convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de Monsieur José GOMES AIRES, poissonnier, demeurant 21 route du Poulanco à Ploubezre, afin de pouvoir installer son fourgon le mercredi matin, Place de la Mairie Poste à Rospez, pour exercer l'activité de vente ambulante de poissons crustacés.

Le Conseil Municipal a déjà donné son accord dans le passé, pour la vente ambulante de pizzas le jeudi en après-midi, et pour la vente de crêpes le vendredi en après-midi.

Il propose au Conseil municipal d'approuver le projet de convention d'occupation du domaine public pour cette activité de vente ambulante en poissonnerie et de l'autoriser à la signer avec Monsieur GOMES AIRES.

Il propose également de fixer un tarif uniforme de droit de place de 62 euros pour 2011 pour cette activité de vente ambulante et d'appliquer ce même tarif de droit de place pour

les deux autres activités de vente ambulante déjà accordées à Rospez,

Le Conseil Municipal

- approuve la convention d'occupation du domaine public pour l'activité de vente ambulante en poissonnerie au profit de Monsieur José GOMES AIRES,
- autorise le Maire à la signer,
- fixe à 62 euros pour 2011 le droit annuel de place pour les ventes ambulantes en fourgon (soit une occupation de 14 m2 environ) autorisées par le Maire par convention.

En bref :

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Lannion va procéder à la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Il a demandé que la Commune de Rospez soit consultée dans le cadre de cette procédure. Le Conseil municipal approuve cette démarche.

Audit d'assurances: Une consultation pour réalisation d'un audit d'assurances suivi d'une mise en concurrence va être lancée en 2011, les contrats d'assurances de la commune venant à échéance au 31/12/2011.

Une étude radon sera réalisée cette année à l'école publique, une consultation sera lancée à cet effet auprès des sociétés qualifiées dans ce domaine.

Séance du 30 mai 2011

Travaux de rénovation et extension des vestiaires douches au stade de football - Procédure négociée - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les marchés à intervenir avec les sociétés désignées par la Commission d'Appel d'Offres

La commune de Rospez souhaite la rénovation et extension des vestiaires douches au stade de football afin d'améliorer la qualité des équipements sportifs. Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour les travaux mentionnés ci-avant répartis en neuf lots traités comme suit:

- Lot n° 1 : Terrassement – Gros oeuvre – VRD,
- Lot n° 2 : Charpente, Menuiseries intérieures,
- Lot n° 3 : Menuiseries extérieures,
- Lot n° 4 : Couverture,
- Lot n° 5 : Carrelages – Faïences,
- Lot n° 6 : Plafonds suspendus
- Lot n° 7 : Électricité, chauffage, VMC
- Lot n° 8 : Plomberie, sanitaires.
- Lot n° 9 : Peinture

Les marchés à conclure sont des marchés à prix fermes, et la durée des travaux est de 6 mois. 20 entreprises ont répondu à cette consultation.

- Suite à l'ouverture des plis réalisée le 06 mai 2011

- Sur le rapport d'analyses des offres confié au bureau d'Architecte SELARL Jean Yves PHILIPPE et sa proposition, Après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues à l'issue de cette consultation, à savoir:

- Lot n° 1 : Entreprise Guégou, de ROSPEZ (22300), pour un montant total de 35 773,39 € HT, soit 42784,97€ TTC
- Lot n° 2 : Entreprise Ballouard, de Rospez (22300), pour un montant total de 18 209,57 € HT, soit 21 778,64 € TTC

- Lot n°3 : Entreprise Ballouard, de Rospez (22300), pour un montant total de 10 866,98€ HT, soit 12996,90 € TTC
- Lot n° 4 : Entreprise Guélou, de Quemperven (22450), pour un montant de 10 565,41€ HT, soit 12636.23€ TTC
- Lot n°5 : Entreprise Jézéquel, de Kermaria-Sulard (22450), pour un montant de 14 195,00€ HT, soit 16977,22€ TC
- Lot n° 6 : Entreprise Guivarch, de Trémuson (22440) pour un montant de 4856,57€ HT, soit 5 808,45 TTC
- Lot n° 7 : Entreprise Cégélec, de Lannion (22300) , pour un montant de 12 673,41€ HT, soit 15 157,39€ TTC
- Lot n° 8 : Entreprise le Bihan, de Bégard (22140), pour un montant de 19 880,28€ HT, soit 23 776,81€ TTC
- Lot n° 9 : Entreprise Solemur, de Bégard (22140) , pour un montant de 4 210,62€ HT, soit 5 035, 90€ TTC:

Contrat d'association avec l'Ecole Sainte Marie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du contrat d'association avec l'école Sainte Marie pour les élèves scolarisés en classes élémentaires , la précédente convention relative au contrat est échue. Il précise au conseil municipal qu'il a rencontré récemment les responsables de l'OGEC de cette école au sujet du renouvellement de cette convention, qui fixe notamment le forfait par élève.

Après calcul des dépenses de fonctionnement de l'Ecole élémentaire publique E.Luby relevées au dernier compte administratif, le forfait communal par élève en élémentaire public est arrêté au montant de 261.35 €.

33 élèves résidant à ROSPEZ de l'école Sainte Marie sont concernés dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2011. Cela donne un montant global pour le contrat d'association de 8 624.55 €, à mandater à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie. Ensuite Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de convention à signer avec le Président de l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie, dans le cadre du contrat d'association. Cette convention précise les modalités de financement du contrat, elle est prévue sur une durée de 3 ans, et réindexable chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation. Le Conseil municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- approuve le forfait communal par élève, fixé pour l'année 2011 au montant de 261.35 €, soit un montant total de 8624,55 € de participation communale au contrat d'association pour 33 élèves concernés.
- approuve le projet de convention relatif au contrat d'association,
- autorise le maire à signer cette convention avec le Président de l'OGEC et la Directrice de l'Ecole Sainte Marie.

Rapport sur le service public de l'assainissement collectif Année 2010

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de ROSPEZ. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux.

Ratios d'avancement par grade pour 2011

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le Comité Technique Départemental a été saisi pour déterminer les ratios d'avancement de grade pour l'année 2011. Le nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à un grade supérieur est déterminé comme suit: 1 agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{de} classe et 1 agent au grade adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec un ratio de 100%.

En date du 21/04/2011, le CTP a émit un avis favorable pour l'application de la mesure envisagée. Le Conseil Municipal, après en avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité:

- Accepte de fixer les ratios d'avancement de grade pour 2011 comme ci-dessous:
 - Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{de} classe avec un ratio de 100%
 - Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec un ratio de 100%

Recrutement de personnel non titulaire pour besoins saisonniers à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Rospez

Monsieur Le Maire propose la création de 3 postes au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour renforcer l'équipe de l'accueil de loisirs d'été qui se déroulera du 4 au 29 juillet 2011 inclus.

Ce personnel est destiné à encadrer les jeunes, à animer les diverses activités prévues. Il s'agit de postes de non titulaires, saisonniers (en vertu de l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984). La rémunération est basée sur le 1^{er} échelon (IB : 297; IM : 292).

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la création de 3 emplois d'animateur non titulaires, pour besoin saisonnier, à l'accueil de loisirs d'été 2011.

Convention de portage de repas à domicile entre le CCAS de Lannion et la Commune de ROSPEZ

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet d'avenant à la convention de portage de repas à domicile entre la ville de Lannion et la commune de Rospez, conclue le 28/02/2011. La participation de la commune de Rospez pour 2011 prévu dans ce document est fixée à 4716.87 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve ce projet d'avenant N°1 et autorise le maire à la signer.

Tarif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2011-2012

Monsieur Le Maire propose les nouveaux tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor pour avoir accès au quotient familial des familles. L'application du quotient familial concerne les Rospéziens ainsi que les enfants dont les grands-parents résident dans la

commune. Il sera donc demandé aux familles l'autorisation d'accès à CAFPRO avec leur numéro d'allocataire. Pour les familles non-allocataires, l'avis d'imposition 2009 devra être fourni. Si la famille ne souhaite pas fournir de justificatif de revenu, le tarif le plus élevé sera appliqué.

La mise en place de cette tarification suivant le tableau ci-dessous:

TARIFS	GARDERIE		JOURNEE	APRES-MIDI
	Matin 7h30-9h30	Soir 17h30-18h30	AVEC REPAS ET GOÛTER	AVEC GOÛTER
< 550			7,28 €	4,16 €
551 à 650	1,46 €	0,73 €	8,32 €	4,68 €
651 à 750			9,36 €	5,20 €
751 à 850	1,58 €	0,79 €	10,40 €	5,72 €
851 à 950			11,44 €	6,24 €
951 à 1050	1,68 €	0,84 €	12,45 €	6,76 €
1051 à 1150			13,53 €	7,28 €
1151 à 1250	1,78 €	0,89 €	14,57 €	7,80 €
> à 1250			15,61 €	8,32 €
Extérieur Commune	1,88 €	0,94 €	16,65 €	8,84 €

- 3 enfants inscrits: - 15% à partir de 4 présences par semaine par enfant.

- Pour les visites ou les entrées dans les parcs de loisirs à partir de 5 €, il sera demandé une participation de 50 % du coût du billet par enfant.

Tarif de l'accueil périscolaire 2011/2012

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- Adopte les tarifs de l'accueil périscolaire de l'école Edouard Luby tels que définis ci-dessous, à compter du 1er septembre 2011. Les tarifs sont déterminés à partir du Quotient Familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales.

QF (€)	Matin	Soir	Journée
< 650	0,73 €	1,46 €	2,19 €
651 - 850	0,79 €	1,58 €	2,37 €
851 - 1050	0,84 €	1,68 €	2,52 €
1051 - 1250	0,89 €	1,78 €	2,67 €
> 1250	0,94 €	1,88 €	2,82 €

Afin de respecter l'horaire de fin de garderie le soir, qui est fixé à 18 h 30:

- un supplément de 1 euro par enfant sera réclamé aux parents qui viendraient chercher leur enfant entre 18 h 30 et 18 h 45.

- un supplément de 2 euros par enfant sera réclamé aux parents qui viendraient chercher leur enfant entre 18 h 45 et 19 h 00.

Lotissement communal route de Lannion

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement, suite à la consultation pour les missions relatives au futur lotissement communal qui se situera route de Lannion à proximité de la Croix Rolland, qui comportera 25 lots dont 20 % de logements sociaux. La Société A&T OUEST de Lannion nous fait part de l'état des missions inscrites à la consultation:

A - Plan topographique

B - Esquisses d'aménagement

Deux esquisses d'aménagement de conception sont présentées. Le Conseil Municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, validée à l'unanimité l'esquisse

d'aménagement N° 2 (voir par ailleurs).

Achat d'un véhicule type fourgon pour les services techniques. Lancement d'une consultation

Le maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'un véhicule type fourgon pour les Services Techniques de la commune.

Les caractéristiques techniques précises de cet équipement seront définies en commission communale.

Le coût H.T. de cet équipement est estimé à 15 000 €.

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve le principe de l'acquisition d'un véhicule type fourgon, pour une estimation H.T. de 15 000 € maximum,
- Demande à Monsieur le Maire le lancement d'une consultation sous forme de procédure adaptée (article 28 du Code des marchés Publics) pour cette acquisition.

Lancement d'une consultation pour des missions d'aménagement Route de St Marc sur la RD 65, Route de Quemperven sur la RD 65 et Cité Bodiou

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une consultation sous la forme de la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) pour la réalisation de missions d'aménagement relatives à:

- Route de St Marc sur la RD 65 aménagement de sécurité
- Route de Quemperven sur la RD 65 aménagement de sécurité
- Cité Bodiou: effacement de réseaux, remplacement de canalisations

La mission comprendra: levés topographiques, études d'avant projet AVP, études de projet PRO, établissement du dossier de consultation des entreprises DEC, assistance aux travaux ACT, direction de l'exécution des travaux DET et assistance lors des opérations de réception AOR. Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de réaliser des aménagements de sécurité sur la RD 65, et la nécessité de réhabiliter la cité Bodiou, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Demande à Monsieur le Maire de lancer une consultation sous la forme de la procédure adaptée pour les missions d'aménagement décrites ci-dessus.

La mission comprendra: levés topographiques, études d'avant projet AVP, études de projet PRO, établissement du dossier de consultation des entreprises DEC, assistance aux travaux ACT, direction de l'exécution des travaux DET et assistance lors des opérations de réception AOR.

- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, chapitre 23 en dépenses d'investissement.

Subvention cantine/transport à l'école Sainte Marie

Suite à la demande présentée par Mme la directrice de l'Ecole Sainte Marie, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide d'attribuer à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie une subvention pour l'année 2011, d'un montant de 5617,58 Euros représentant d'une part l'aide financière aux repas de cantine servis aux élèves rospéziens scolarisés dans cette école et d'autre part une aide financière aux frais de transports supportés par l'école Sainte Marie pour les déplacements des élèves.

- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2011, chapitre 65, article 6574

Séance du 08 juillet 2011

Réforme Territoriale – Avis sur les objectifs du projet de Schéma de la Coopération Intercommunale (SDCI)

La Loi n° 2010-1563 du **16 décembre 2010** portant réforme des collectivités territoriales définit trois objectifs :

- Achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre,
- Rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants,
- Simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes,

et charge les préfets d'élaborer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale suivant l'article 35 de cette loi, élaboration s'effectuant entre le préfet et les élus dans le cadre notamment de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI);

Le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) transmis par Monsieur le Préfet en date du **24 mai 2011** et présenté à la CDCI le 23 mai dernier formule des propositions et des orientations à moyen et long terme sur le devenir de l'intercommunalité dans les Côtes d'Armor.

La demande d'avis de Monsieur le Préfet a été notifiée auprès des collectivités territoriales concernées afin qu'elles se prononcent sur les propositions formulées dans un délai de 3 mois (avis à communiquer avant le **25 août 2011**).

Dans le cadre du projet de SDCI, il convient d'examiner différents objectifs et propositions impactant directement le territoire de Lannion-Trégor Agglomération (communauté, communes, syndicats intercommunaux) à différents titres :

1. Au titre de l'intégration des trois communes isolées

Objectif n° 3: « Intégration de la commune de Perros-Guirec »

2. Au titre du rapprochement de communautés

Objectif n° 9: « Fusion de Lannion-Trégor Agglomération et des Communautés de Communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra et intégration de deux communes isolées : Perros-Guirec et Mantallot »

Objectif n° 2: « Intégration de la commune de Mantallot au sein de la Communauté de communes du Centre Trégor » puis, dans un deuxième temps ou concomitamment, évolution du périmètre de cette intercommunalité vers un rapprochement avec Lannion-Trégor Agglomération.

3. Au titre de la rationalisation du nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes

Objectif n° 14: « La rationalisation des EPCI intervenant en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement »

Objectif n° 15: « La rationalisation des syndicats intervenant en matière de gestion des équipements publics dont les syndicats mixtes gérant les infrastructures ». Est cité le projet de fusion entre le Syndicat mixte de l'aéroport de Saint Brieuc Armor et le Syndicat mixte de l'aéroport de Lannion Côte de granit. Il est proposé de mener une réflexion sur le rapprochement de ces deux syndicats mixtes.

Objectif n° 16: « La rationalisation des syndicats intervenant en matière de gestion des services publics »

- Les syndicats intercommunaux agissant en matière d'aide à la personne.

- Les syndicats intercommunaux à compétences diverses

4. Au titre des orientations à moyen et long terme de l'intercommunalité dans les Côtes d'Armor

- Evolution de périmètre des EPCI à fiscalité propre notamment sur le secteur de Paimpol

Après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- REFUSE le calendrier préfectoral

- DONNE un avis défavorable sur le projet de SDCI en l'état actuel

- DONNE un avis favorable sur l'objectif n° 3 du projet de SDCI à savoir : « Intégration de la commune de Perros-Guirec au sein de Lannion-Trégor Agglomération », en proposant à la Commune d'intégrer le comité de pilotage dans le cadre du protocole commun de travail pour l'étude d'un rapprochement des communautés et des communes

- DONNE un avis « réservé » en l'état actuel sur l'objectif n° 9 du projet de SDCI à savoir : « Fusion de Lannion-Trégor Agglomération et des Communautés de Communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra et de deux communes isolées » et sur l'objectif n° 2 : « Intégration de la commune de Mantallot au sein de la Communauté de communes de Centre Trégor » tant que l'ensemble des études n'a pas été réalisé

- POURSUIT le travail de réflexion sur le périmètre d'un projet de territoire, l'organisation de la gouvernance, la réalisation d'études juridiques et financières. Cette démarche sera menée dès septembre 2011 au rythme souhaité par les élus du territoire et non selon le calendrier imposé par l'Etat, sur la base du protocole commun de travail pour l'étude d'un rapprochement des communautés et des communes

et, considérant le manque d'informations:

- DONNE un avis défavorable sur l'objectif n° 14 du projet de SDCI à savoir : « La rationalisation des EPCI dont la Communauté d'Agglomération n'envisage pas la prise de la compétence eau exercée par les syndicats de la Baie et du Léguer

- DONNE un avis défavorable sur l'objectif n° 15 du projet de SDCI à savoir : « La rationalisation des syndicats intervenant en matière de gestion des équipements publics dont les syndicats mixtes gérant les infrastructures » citant le projet de fusion entre le Syndicat mixte de l'aéroport de Saint Brieuc Armor et le Syndicat mixte de l'aéroport de Lannion Côte de granit

- PREND ACTE de l'objectif n°16 du projet de SDCI à savoir: «la rationalisation des syndicats intervenant en matière de gestion des services publics». Compte tenu des enjeux pour la population, un travail approfondi associant tous les acteurs locaux (EPCI, associations, institutions...) doit être mené au préalable tout en mettant en perspective que les transferts de compétences en direction de la Communauté d'Agglomération ne sont pas systématiquement à préconiser



EN BREF

Le bar alimentation "Les Salines" a connu en ce début d'année un changement de propriétaire. Karin et Pascal Mareau vous accueillent désormais du mardi au vendredi, de 7h à 20h, le samedi de 8h à 20h et le dimanche matin de 8h à 13h. Karin et Pascal vous proposent un bureau de tabac, un dépôt de pain, une épicerie ainsi que le bar et la presse locale et nationale. Nous leur souhaitons la bienvenue.



Notre boulangerie: ces quelques mois de fermeture ont certainement bouleversé vos habitudes... Pour vous, Delphine Bouzidi et Cédric Damany viennent d'ouvrir à la mi-juillet leur commerce pour mieux vous servir. Ouvert du lundi au samedi de 7h à 12h45 et de 15h30 à 19h30 (sauf le mercredi) et le dimanche de 7h à 13h, Cédric, avec ses 13 ans d'expérience, conforte ses compétences pour mettre à votre disposition divers pains, de la baguette standard à la gamme de petits pains bios, le tout à base d'une farine contrôlée. Delphine, en magasin, vous proposera gâteaux et pâtisseries, spécialités bretonnes, mais aussi les viennoiseries maisons et autres confiseries. Le commerce pourra évoluer vers un dépôt de la presse locale. Nous leur souhaitons la bienvenue.



Après avoir séduit sa clientèle avec le service "plat chaud" à prendre sur place, au prix de 7,00 €, le restaurant "le Relais de la Place" propose à partir du mois de septembre 2011 une nouvelle prestation: "le portage de repas chaud à domicile". Elaborés de manière raffinée, les repas, variés et équilibrés, seront livrés du lundi au vendredi (possibilité de livraison les week-ends et jours fériés sur demande) au prix de 8,50 € (entrée - plat chaud - dessert). Pour tout renseignement sur les modalités d'inscription, vous pouvez contacter directement Monsieur ou Madame Jannou au Relais de la Place au 02.96.38.07.16 ou en mairie au 02.96.38.07.15.



Julie Denmat vient renforcer l'offre de commerces ambulants sur la commune. La crêpière est présente chaque vendredi, à partir de 15h, sur la place de la mairie pour la vente de ses crêpes et galettes (nature ou fourrées) réalisées à partir de farine biologique. Pour tous renseignements ou commande, vous pouvez contacter Julie au 06 81 30 45 11.

EN BREF



Fernando Gomez est présent tous les mercredis de 9h30 à 12h30 sur la place de la Mairie. Sur son étal, les clients pourront trouver non seulement du poisson pêché le jour-même, des coquillages, des crustacés, mais aussi des plateaux de fruits de mer. Fernando Gomez prend également les commandes au 06 14 61 55 84.



Jeudi 30 juin 2011, dans la cour de l'école publique Edouard Luby, une petite cérémonie a rassemblé plusieurs anciens instituteurs (trices) pour honorer comme il se doit Alain Thébert, directeur actuel, et Hélène Le Minec. Tous deux ont fêté leur départ à la retraite. Etait présent également l'inspecteur académique de la circonscription de Lannion, Monsieur Guy Descamps, qui a feuilleté l'album de leur vie profession-

avant le traditionnel pot de l'amitié durant lequel de nombreux souvenirs, quelquefois nostalgiques, ont ressurgi des mémoires toujours intactes, comme celle d'une institutrice ayant enseigné dans les années 1990 et qui vient vers vous pour prendre des nouvelles de vos enfants...



Mercredi 17 juin 2011, le maire Jacques Robin, et les élus Yannick Prigent, Michel Le Gall et Thierry Mahé, Karine Guidez, représentante de la Searl, maître d'oeuvre du projet, et Eugène Thoraval, coprésident du club de football local étaient réunis au stade pour la réception de la première tranche des travaux.



Joyeuse réception vendredi 24 juin, le maire, Jacques Robin, et ses adjoints avaient organisé une petite cérémonie afin de remettre des calculatrices aux futurs élèves de 6ème. Un peu plus de vingt-cinq enfants étaient concernés. Jacques Robin les a félicités pour leur passage dans l'enseignement secondaire, et leur a souhaité bonne route pour les années à venir.

PA4 - PLAN DE CO Le 16

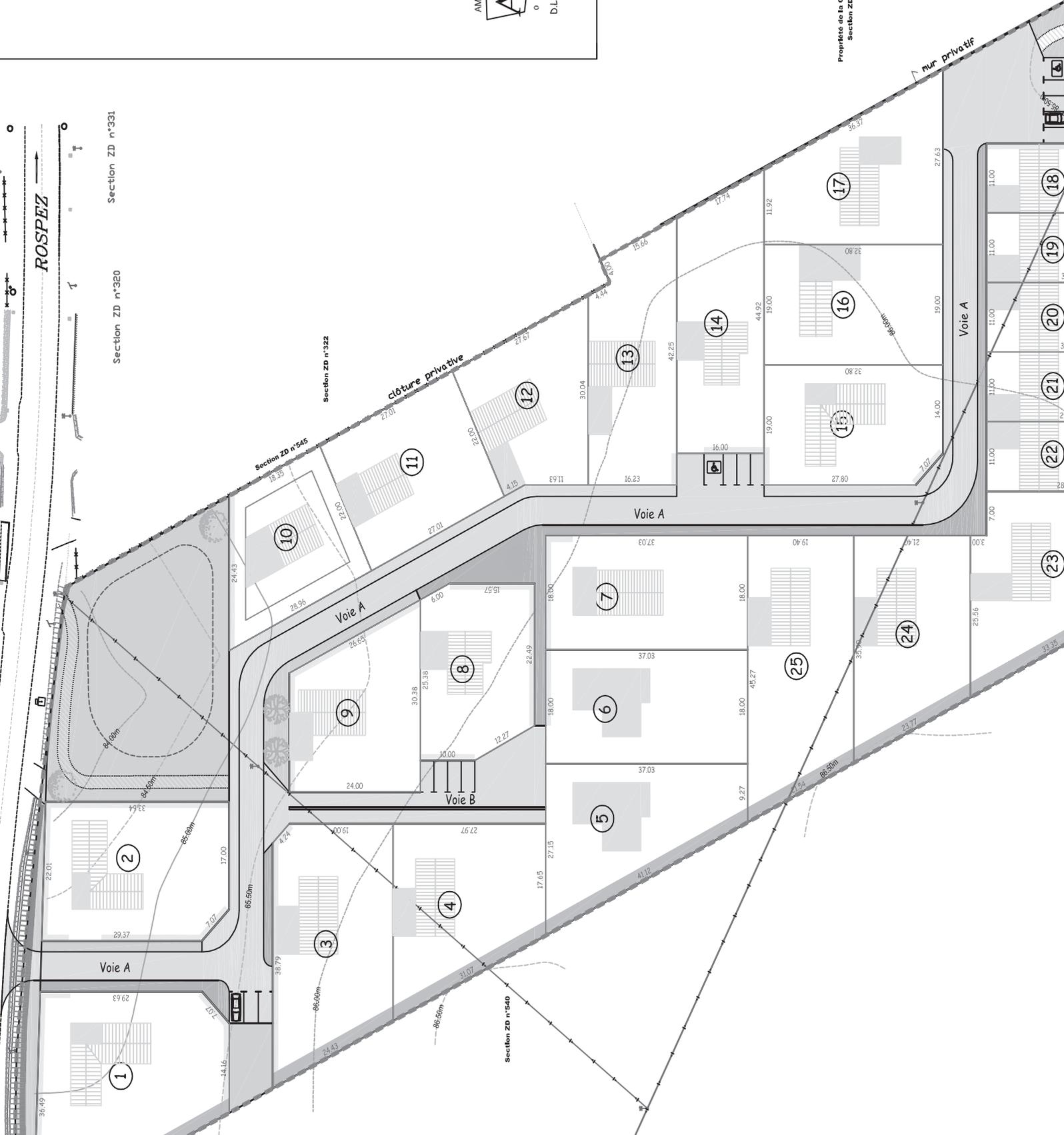
AMENAGEMENTS  TERRITOIRES

GEOMETRE-EXPERT
11 rue de l'Industrie
22201 LANNOU CEDEX
02 98 37 82 42 - fax : 02 98 48 88 88
aerial@amaj.com

DLA1982comp2 Juin 2011

Superficie	
1	962 m ²
2	736 m ²
3	798 m ²
4	683 m ²
5	674 m ²
6	666 m ²
7	666 m ²

La surface Hors Oeuvre Nette maximum admissible sur chacun des lots est de 300m².



Propriétés de la Commune
Section ZD n°7

Lannion-Trégor Agglomération lance une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2011-2014

Lannion-Trégor Agglomération lance une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur les 20 communes du territoire communautaire pour permettre aux ménages du parc privé de bénéficier des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour améliorer leur logement. Cette opération va s'étaler sur une période de 3 ans (juin 2011 à mai 2014).

Les priorités de Lannion-Trégor Agglomération, qui rejoignent celles de l'ANAH, sont :

- Encourager l'amélioration thermique des logements,
- Résorber l'habitat indigne ou très dégradé,
- Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées en adaptant leur logement.

Deux publics sont concernés : les propriétaires occupant leur logement et les propriétaires bailleurs, le louant.

Les conditions à remplir pour bénéficier des aides de l'ANAH sont les suivantes :

- Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans
- Les travaux doivent être d'un montant minimum de 1 500 € HT, sauf pour les propriétaires occupants aux ressources très modestes.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention

Modalités d'aides pour les propriétaires occupants :

Attention, les revenus des ménages éligibles ne doivent pas dépasser des plafonds réglementaires.

Les taux de subvention varient entre 20 et 60 % en fonction de la nature des travaux, de l'état de dégradation du logement et des revenus des propriétaires.

Dans le cadre de travaux d'amélioration énergétique, un gain d'au moins 25 % de la consommation énergétique (estimée en kWh/m²/an) est impératif pour solliciter des subventions de l'ANAH. Dans ce cas, une aide complémentaire de l'Etat et de Lannion-Trégor Agglomération est accordée (forfait de 2 100 €).

De nombreux travaux sont subventionnables : gros œuvre, charpente, couverture, raccordements et branchements, ravalement de façade, ouvertures, menuiseries, isolation, ventilation, chauffage, électricité-gaz, travaux d'adaptation et d'accessibilité.

Modalités d'aides pour les propriétaires bailleurs :

Aucune condition de ressources n'est exigée pour les propriétaires bailleurs. Les aides sont accordées pour les projets ayant des travaux d'amélioration assez importants. Cependant, en acceptant des subventions de l'ANAH pour financer leurs travaux de rénovation, certaines contreparties sont demandées.

Le propriétaire s'engage à passer une convention de loyer maîtrisé (social ou très social) sur une durée de 9 ans minimum avec l'ANAH, et à louer un logement décent. Le loyer ne peut donc dépasser un loyer maximum et le propriétaire s'engage à louer le logement à des ménages dont les revenus sont inférieurs à certains plafonds de ressources correspondant à ceux du parc public social (logement à loyer modéré).

Lannion-Trégor Agglomération verse une aide financière complémentaire à celle de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs dès lors que la durée du conventionnement est allongée à 12 ou 15 ans. Cette aide est majorée si les travaux permettent au logement d'atteindre l'étiquette C en termes de consommation d'énergie après travaux (moins de 150 kwh/m²/an).

Le conventionnement est également possible sans que le logement fasse l'objet d'une aide aux travaux et permet une déduction fiscale.

Suivi-animation :

Lannion-Trégor Agglomération a missionné le PACT-HD des Côtes d'Armor, l'opérateur de cette OPAH, pour conseiller et assister les propriétaires dans le montage et le suivi des dossiers de subvention.

Le Point Information Habitat est délocalisé tous les mois dans 3 communes :

- Plestin-les-Grèves : 1^{er} lundi de chaque mois
- Pleumeur-Bodou : 2^{ème} mardi de chaque mois
- Trébeurden : 3^{ème} mardi de chaque mois



Point Information Habitat de Lannion-Trégor Agglomération

21 rue Jean Savidan

22300 Lannion

Tél : 02.96.05.93.50

info.habitat@lannion-tregor.com

Horaires d'ouverture : Lundi 14h - 17h - Mardi, Mercredi, Jeudi,
Vendredi 9h – 12h - Samedi 10h – 12h

Les Aiguilles Rospéziennes

Avec une quarantaine d'adhérentes, l'année aura été marquée par notre déménagement dans les nouveaux locaux, plus spacieux et plus lumineux. Le cours de scrapbooking a connu un succès avec une très bonne fréquentation des cours donnés par Monique deux mercredis par mois.

Nous avons participé cet hiver au marché de Noël organisé par l'Amicale Laïque. Pour la nouvelle saison, nous organiserons notre exposition. La date sera communiquée dans quelques temps.



A noter pour toutes nos ahérentes et pour toutes celles (et ceux) qui souhaitent nous rejoindre, l'assemblée générale aura lieu le 1er septembre à 20h30 dans notre nouveau local ! En attendant, nous vous souhaitons de très bonnes vacances.

Ecole Sainte-Marie

VOYAGE SCOLAIRE A LA BOURBOULE

Les élèves de CE et CM de l'école Sainte Marie de Rospez sont partis du 3 au 8 avril à la Bourboule en Auvergne pour leur voyage de découvertes.

Au programme: découverte du volcanisme, de l'Histoire et des traditions locales, de la faune et de la flore de la région. Encadrés par leurs enseignants et trois accompagnateurs, les enfants ont été logés au centre "Les Roitelets", au cœur de la petite ville. Tous les ingrédients étaient réunis pour passer une agréable semaine en collectivité. Les journées ont été rythmées par toutes sortes de découvertes avec des guides sympathiques et très compétents. Outre les veillées (légendes, jeux, folklore), les principaux temps forts ont été la visite animée du château de la Bâtisse, la découverte des richesses de la basilique d'Orcival, la découverte de la chaîne des Puys (Puy de la Vache et Puy Pariou), la visite d'une ferme où l'on fabrique le St Nectaire fermier et la visite des Thermes de la Bourboule. Sans oublier le téléphérique au Puy de Sancy !

Une bien belle semaine qui restera longtemps gravée dans la mémoire de chacun !



KERMESSE DE L'ECOLE Ste MARIE

La kermesse de l'école Sainte Marie s'est déroulée le dimanche 15 mai pour le plus grand plaisir des enfants, des familles et amis réunis. Le repas ainsi que toutes les animations proposées lors de cette belle journée ont été très appréciés en particulier le Twirling club de Lannion qui nous a proposé une démonstration et la fameuse bourrée auvergnate dansée par les enfants partis en voyage scolaire, et par les parents ensuite. La journée s'est terminée par la tombola de l'école.



INSCRIPTIONS A L'ECOLE SAINTE MARIE

La directrice de l'école se tient à la disposition des familles pour les inscriptions pour la rentrée prochaine. Si vous souhaitez visiter l'école, ou demander de renseignements sur nos deux filières: français/éveil à l'anglais et bilingue français / breton vous pouvez nous joindre au 02-96-38-02-08, par mail saintemarie.rospez@wanadoo.fr ou visiter notre site internet <http://rospez.e-monsite.com>

Projet d'année des GS/CP de l'école Sainte Marie

Les élèves sont allés à la découverte de leur commune respective dans le but de réaliser un guide touristique. Plusieurs sorties ont donc été programmées: en automne à Rospez, en hiver à Buhulien, au printemps à Caouënnec et en ce début d'été à Lanmérin. Chaque sortie dans ce milieu proche leur a permis de découvrir le patrimoine bâti ainsi que la flore et la faune de notre région. En fin d'année un guide a été réalisé afin de présenter les différentes communes. Les parents ont pu venir admirer le travail de leurs enfants lors d'une exposition.



Sport

Durant l'année scolaire les élèves ont pu suivre différentes

activités sportives: le kin ball, la piscine et le gouren. Ces activités leur ont été dispensées par des animateurs spécialisés.



An hentenn zivyezhek La filière bilingue

Setu raktresoù ar bloaz a oa bet kemeret perzh enne gant skolidi an hentenn zivyezhek :

- Ober sistr en ur menaj e Plouared
- Pardon ar vugale e Boulvriac
- Dizoleñ ar maez tro-dro gant Jakez Lintanf
- Beaj en Arvern
- Abadennoù sinema e brezhoneg
- Devezh sport e Peurit
- Abadennoù gouren
- Kanañ gant skolidi hentennoù brezhoneg all e Kawan evit gouel ar brezhoneg
- Sevel un diskouezhadeg gant ar c'hlasadoù all er skol



Voici quelques-uns des projets auxquels ont participé les élèves de la filière bilingue de l'école :

- Fabrication de cidre dans une ferme de Plouaret
- Pardon des enfants à Bourbriac
- Découverte de la campagne environnante avec Jacques Lintanf
- Voyage en Auvergne
- Séances de cinéma en breton
- Journée sportive à Pommerit-Jaudy
- Séances de gouren
- Chant avec les élèves des autres filières bilingues à Cavan pour la fête de la langue bretonne
- Exposition avec les autres classes au sein de l'école

Les enfants de PS / MS unilingue à la galerie du Durven le 10 Juin 2011

Les enfants de la classe ont travaillé tout au long de l'année sur la découverte de peintres et ont réalisé des oeuvres « à la manière de »

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Piet Mondrian (1872 – 1944) | Joan Miro (1893 – 1983) |
| Jackson Pollock (1912 – 1956) | Sonia Delaunay (1885 – 1979) |

Nous avons souhaité découvrir une autre discipline: la sculpture. Et pour cela nous nous sommes rendus à la Galerie du Durven à Locquémeau pour découvrir l'exposition « Vertigo » de Lilian Bourgeat pour notre sortie scolaire !



Nous avons découvert un monde où la taille des objets n'a rien à voir avec la réalité: bottes et vaisselle pour géants: nous avons testé les couverts: pas facile de manger avec une aussi grande fourchette ni de boire dans ce grand verre ! Nous nous sommes installés dans des chaises géantes placées autour d'une table démesurée.

Là, nous paraissions bien petits dans l'univers voulu par l'artiste qui vit et travaille à Dijon.

Prochaine étape de notre projet : intervention en classe d'un peintre amateur (Madame Annick Rodrigues qui a obtenu un accessit à Ploumanac'h lors des journées « Couleurs de Bretagne ») elle présentera certaines de ses oeuvres et nous fera découvrir ses outils de travail ainsi que sa passion : l'aquarelle .

ECOLE EDOUARD LUBY

SORTIE AU CHATEAU DE LA HUNAUDAYE

Le lundi 31 janvier, on a pris le car pour aller visiter le chateau de la Hunaudaye à Plédéliac.

Le matin, on a découvert l'enluminure (dans la chambre du seigneur): pour commencer, on a tracé la première lettre de notre prénom au crayon de papier puis on a dessiné un animal, on avait le choix entre une sirène, une licorne, un dragon ou un griffon. Après avoir fini, on a repassé la lettre et l'animal avec de l'encre de Chine. Ensuite, l'animateur Guillaume a fabriqué la peinture avec un jaune d'oeuf et des pigments, il a réalisé du rouge et du bleu. Le bleu a servi à peindre le fond et le rouge à peindre l'animal. Le midi, on a pique-niqué dans un hangar de la ferme d'Antan puis on a visité le château qui a plusieurs tours : la tour de la chapelle, la tour seigneuriale (où on a fait l'enluminure le matin), la tour noire et on est monté dans la tour militaire : on avait une belle vue ... Ensuite on a joué au jeu de l'oie : on était par équipes avec des questions et on devait se déplacer dans le château pour trouver les réponses .

Cette sortie nous a bien plu !

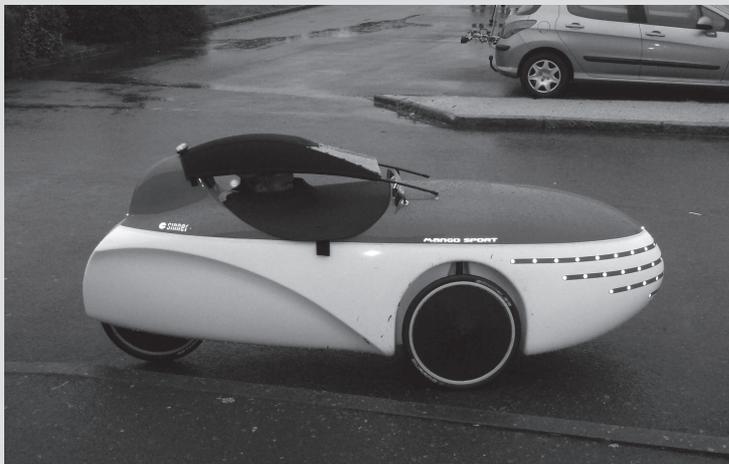
Les élèves de CE2



AC Rospez

Alors qu'il n'avait pas plu depuis un mois et demi sur le Trégor, la pluie a fait son apparition le matin du 1er Mai et a un peu gaché la Rospézienne qui au lieu des 500 participants habituels n'a enregistré que 250 inscriptions.

Malgré ce temps exceptionnellement maussade merci à tous les participants mais il valait mieux avoir un vélo adapté aux circonstances..."



En fin de saison et avant la trêve estivale, les enfants de l'Ecole Cyclo ont pu profiter d'une sortie un peu plus longue que d'habitude avec un pique-nique sur l'heure de midi. Départ du parking de la mairie le samedi 11 juin à 10h45 en direction du site de l'hôpital en passant par Lannion. Les enfants et les accompagnateurs sont arrivés sur l'aire de pique-nique vers 13h pour prendre un repas bien mérité. Quelques parties de ballon prisonnier ont été disputées, avant de reprendre la route vers Ty an oll.



Bonnes vacances à vous tous et rendez-vous le 17 septembre pour les inscriptions.

L'équipe encadrante

Les As du Volant

Le club loisir de badminton de Rospez, les « As du volant » créé en 2007, réalise une très bonne quatrième saison. Les inscriptions ont continué tout au long de l'année pour atteindre 50 adhérents au mois de juin.

Trois tournois internes ont été organisés cette saison, avec une belle participation en nombre d'adhérents, jouant dans une ambiance de bonne humeur, de convivialité et un esprit fair-play. Comme l'an dernier, le club s'est associé à quatre autres clubs de la région (Perros-Guirec, Trébeurden, Pleumeur-Bodou, et Ploubezre) pour organiser des tournois amicaux.

Fin janvier, le club a organisé fin Janvier un tournoi à domicile avec les clubs précédemment cités au profit d'une œuvre caritative : les « Restos du cœur ». La somme de 136 Euros a alors été redistribuée à cette association de Servel.

Horaires/lieu :

Les séances ont lieu deux fois par semaine: le lundi et le mercredi de 20h00 à 22h00. Elles se déroulent à la salle Omnisport de Rospez. Sauf exception, les séances se pour-

suivent tout l'été.

Cotisation :

La cotisation annuelle est de 25 € et de 12.50 € pour les étudiants ne s'entraînant que durant les vacances scolaires ou pour les inscriptions tardives (après avril). Il est nécessaire de se munir d'un certificat médical.

Les personnes souhaitant s'inscrire en cours d'année sont les bienvenues, les informations concernant l'inscription peuvent leur être données lors d'une séance d'essai. La cotisation comprend l'assurance, l'achat des volants et la fourniture d'une collation lors des tournois.

Equipement :

La salle dispose de cinq terrains équipés de poteaux et de filets.

Constitution actuelle du bureau :

Président: ROUSSEAU Michel (02.96.38.48.66)

Président adjoint: ROBERT René

Trésorier : LE COM Catherine

Trésorier adjoint: NOULARD Christophe

Secrétaire: LE GUILLOUZER Claude

Secrétaire adjoint: LE BAIL Marion

Webmaster: TOURNIER Christian

Organisation tournoi : THIERRY Pierre

Prochaine assemblée générale du club en juin 2012. Le site internet du club: <http://lesasduvolant.free.fr>



Les Petites Mains

L'association de broderie "Les Petites-Mains" se compose de 15 adhérentes venant de Rospez et des communes voisines. Elle s'adresse à toutes, débutantes, confirmées et expertes. Nous nous réunissons pour broder (point compté , hardanger, broderie traditionnelle) dans la convivialité, échanger des idées, des savoir-faire avec la possibilité de consulter de nombreux ouvrages dans notre bibliothèque.

Tout au long de l'année chacune brode ses propres ouvrages tout en préparant l'exposition, qui aura lieu cette année les 10 et 11 décembre dans notre local.

En fonction de la demande des formations sont dispensées avec la venue d'une intervenante extérieure ou bien une adhérente experte.

Le coût de l'adhésion s'élève à 25 euros pour l'année.

Si vous voulez nous rejoindre, partager la même passion et surtout passer d'agréables moments, notez que les brodeuses se retrouvent les mardi et vendredi de 20h à 22h ainsi que le jeudi de 14h à 16h suivant leur choix. Notre local se situe à côté de la poste.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la présidente Jocelyne Forestier au 02-96-47-13-44.

RO'SPERED

SECTION PATRIMOINE (Juin 2011)

Rappel: La section patrimoine de l'association Ro'spered a pour but de collecter, mettre en forme et, à plus long terme, synthétiser des documents concernant l'histoire et le patrimoine de la commune. L'association a également le souci de diffuser les informations recueillies. D'où la création d'un site Internet géré par Michel Maligot: <http://pagesperso-orange.fr/rospered>, rubrique Rospez dans l'histoire.

- Dépouillement et classement des archives de la commune

Alain Sinelnikow et René Minot poursuivent ce travail de "défrichage", de classement et de rangement des archives communales anciennes à raison d'une séance hebdomadaire à l'ancienne mairie.

- Participation au projet des classes CM1-CM2 de l'école Edouard Luby

La section patrimoine de Ro'spered a apporté son soutien à ce projet pédagogique visant - entre autres - à mettre en valeur le routoir (ou rouissoir) à lin de Brozos situé sur les terres du Comte de Carcaradec. Une façon pour les enseignants d'initier les élèves de CM1 et CM2 à l'histoire et à l'économie du lin si importante pour le Trégor et la Bretagne pendant plusieurs siècles. Un panneau explicatif, intitulé "Le lin de la graine à la toile", a été conçu par les élèves puis réalisé et enfin implanté in situ par les services techniques de la mairie. Une visite "officielle", programmée le 23 juin, a permis aux élèves de découvrir le résultat de leur travail. De même, le visiteur qui emprunte le sentier menant de Kergolzeven à Saint Dogmaël pourra s'attarder quelques instants dans l'observation de ce vestige d'un passé agricole révolu et en apprendre davantage sur toutes les étapes du lin, de la graine à la toile.



NB: Le chanvre et surtout le lin constituaient les cultures "monétaires" par excellence du Trégor. Les routoirs ont été délaissés après 1850 pour cause de pollution de l'environnement et plus particulièrement des ruisseaux. On soulignera l'importance du lin à l'époque moderne dans l'agriculture de Rospez en citant le résultat du travail de dépouillement des archives communales réalisé par René Minot.

Pour l'année 1905, les archives ont conservé le "registre" des déclarations comportant les noms et domiciles des déclarants, les noms et situations des différentes parcelles ainsi que les contenances. Il apparaît ainsi que les 103,92 ha de lin enregistrés sont exploités par 118 déclarants, soit une moyenne de 88

ares par exploitant, avec un minimum de 15 ares (19 exploitations inférieures à 40 ares) et un maximum de 250 ares (4 exploitations égales ou supérieures à 200 ares).

Le maximum fut atteint en 1910 avec plus de 150 hectares en lin, soit plus de 10% de la superficie totale de la commune (1324 Ha), ce qui est considérable. A partir de 1950, la culture du lin s'effondre puis disparaît de nos campagnes.

- En préparation : randonnée et concert: 18 septembre 2011

- o Organisation d'une randonnée pédestre chantée (chants bretons par les Kanerien Lannuon) et accompagnée par les sonneurs du groupe Da Bep Tu, lors de la journée du patrimoine. Cette randonnée nous conduira par la route de Kerhuellan à Cottel, puis au moulin de La Salle, à la chapelle (récemment restaurée) et au manoir du même nom.

- o Concert donné en l'église de Rospez par la chorale du Centre Culturel Breton de Lannion à l'issue de cette randonnée.

Membres du groupe Patrimoine: Jean Paul Lahuec / Michel Maligot / René Minot / Alain Sinelnikow.

THEATRE

La 8e édition de la troupe ZANZIB'ART, des 15 et 16 avril derniers, devrait, aux dires de la Presse, rester dans les mémoires.

Et c'est vrai que le rire était au rendez-vous. Les spectateurs venus suivre les péripéties de René, Anais et ses pères adoptifs, et autre Carlotta, ont pu assister à bon nombre de quiproquos et retournements de situations hilarants.

Apparemment, la pièce "Merci du Cadeau" de Jean-Claude Martineau, était un bon cru, et un bon choix de la part des 11 acteurs (de 15 à 65 ans) de la troupe, qui ont également pris bien du plaisir à jouer.



Les 8 enfants n'étaient pas en reste avec leur "Réunion d'amis" quelque peu insolite.

Et, petite nouveauté, Aurore nous a fait découvrir sa voix en interprétant, en intermède, la chanson du "Titanic".

Baucoup de travail et d'efforts récompensés par les applaudissements du public, toujours fidèle.

Deux informations concernant Ro'spered faisant suite à l'assemblée générale du 25 juin:

- André Le Manchec remplace Françoise Le Calvez pour l'activité théâtre

- Le bureau a été modifié comme suite

Président: Alain Sinelnikow 02 96 38 09 86
Secrétaire: Jean Paul Lahuec 02 96 38 40 19
Trésorière: Annick Mahé 02 96 38 09 06

10 membres composent le conseil d'administration.

GYM FEMININE

L'assemblée générale de l'association « Gym » s'est déroulée le 14 mai après la séance hebdomadaire du jeudi en présence de nombreuses adhérentes.

Josette LE GAC, la présidente a exposé le bilan de l'année: les adhérentes ont suivi les cours avec assiduité, ceux du mardi et du jeudi sans oublier ceux du mercredi puisque cette année voyait la mise en place d'un cours supplémentaire de gym douce. Le succès de ce nouveau cours a conduit le bureau de l'association à mettre en place un 2ème cours qui se déroulera également le mercredi de 9h30 à 10h30 dès septembre prochain.



Danielle DAVAI la trésorière a ensuite présenté le bilan financier qui fait apparaître un léger excédent. Aussi a-t'il été décidé de maintenir le montant des cotisations pour l'année 2011/2012, à savoir 80 € pour 1 cours, 130 € pour 2 cours et 180 € pour 3 (assurance incluse).

Le conseil d'administration, qui se réunira le 30 juin pour élire le bureau, a vu l'arrivée de 2 nouveaux membres: Marie Claire BERTHOU et Marie ALLAIN.

L'assemblée générale s'est terminée autour d'un pot suivi d'un buffet (style auberge espagnole). Moment convivial où toutes les adhérentes ont pu se retrouver autour de bons petits plats.

Informations pratiques pour la saison prochaine:

Les séances reprendront les 21, 22 et 24 septembre. Elles seront toujours animées par Catherine HERGNOT.

Rappel: 4 séances hebdomadaires dans la salle des fêtes

- Mardi 10h30 à 11h30
- Mercredi 9h30 à 10h30 et 10h30 à 11h30
- Jeudi 19h30 à 20h30

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter

- Josette LE GAC 02 96 38 07 22
- Marie Catherine HAMON 02 96 38 06 44
- Yvette GRALL 02 96 38 00 37

Une nouvelle tondeuse à la commune: Comme annoncé précédemment dans ces pages, le maire et les conseillers municipaux avaient décidé de remplacer l'ancienne tondeuse, qui montrait de sérieux signes de fatigue. C'est chose faite. Une tondeuse de 31 chevaux a été achetée auprès de la société Espace Émeraude, pour un coût TTC de 28.341 EUR. Jonathan Le Jouan est désormais équipé pour l'entretien des deux terrains de football et des espaces verts.



Entretien des voiries: Le service de Lannion-Trégor-Aglomération « LTA » a effectué des travaux d'entretien sur les routes communales par son camion de point à temps. L'équipe, avec son matériel et assisté d'un employé du service technique, est intervenue sur la plupart des tronçons éprouvés par les conditions météorologiques de cet hiver.



Electricité Info: La nouvelle organisation du marché de l'électricité (Loi NOME du 7 décembre 2010) oblige l'EDF à céder 25 % de sa production électrique provenant des centrales nucléaires, à l'ensemble des fournisseurs d'énergie, afin de favoriser la concurrence. Le principe de réversibilité est pérennisé pour les consommateurs souscrivant une puissance électrique inférieure à 36 kVA, ainsi qu'à ceux consommant moins de 30 000 kVA/an de gaz. Pour les professionnels souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA, la réversibilité est possible jusqu'au 31 décembre 2011. La taxe sur l'électricité (TLE) devient la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Le Haut Débit: En complément de la boucle départementale, le SDE22 travaille sur le désenclavement des bourgs dans le cadre des opérations qu'il engage sur l'électricité ou l'éclairage public.

Le Service ENERGIE du SDE22 développe des missions comme la réalisation de diagnostics thermiques dans les bâtiments communaux. Assistance et conseil pour les travaux liés aux économies d'énergie.



Complémentaire santé

La CPAM des Côtes d'Armor augmente son aide

Depuis le 1^{er} juin 2011, la CPAM des Côtes d'Armor augmente son « coup de pouce » aux bénéficiaires de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) en leur offrant 50% de l'aide nationale en plus.

La CPAM met également en place une mesure exceptionnelle : l'attribution de l'aide CPAM est étendue aux assurés dont les ressources dépassent légèrement celles requises pour ouvrir droit à l'ACS.

Qu'est-ce que l'aide pour une complémentaire santé ?

Il s'agit d'une aide nationale de l'Assurance Maladie pour aider les personnes avec des revenus modestes à financer une partie de leur cotisation à une couverture complémentaire. Cette aide est attribuée sous conditions de ressources. Elle se traduit sous la forme d'une « attestation-chèque » à remettre à la complémentaire santé choisie.

Autre avantage : les bénéficiaires de l'ACS ont droit au tiers payant, c'est-à-dire à la dispense d'avance de frais, pour les consultations médicales.

Qui peut bénéficier de l'ACS ?

Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources.

De nombreuses personnes pourraient obtenir cette aide mais ne le savent pas. Les personnes qui dépassent légèrement le plafond de ressources pour obtenir la CMU complémentaire pensent à tort qu'elles n'ont droit à aucune aide.

Plafond de ressources pour obtenir l'ACS (au 1/07/2011)		
composition du foyer	plafond annuel	plafond mensuel
1 personne	9 792 €	816 €
2 personnes	14 688 €	1 224 €
3 personnes	17 625 €	1 469 €
4 personnes	20 563 €	1 714 €
au-delà, par pers. supplémentaire	+ 3 917 €	-

Les ressources prises en compte sont celles des 12 mois précédant la demande.

Quel est le montant de l'aide ?

Aux bénéficiaires de l'aide nationale, la CPAM des Côtes d'Armor accorde une aide supplémentaire de 50% de celle-ci.

	aide nationale	aide CPAM supplémentaire	montant total d'aide (à déduire de votre cotisation annuelle)
moins de 16 ans	100 €	+ 50 €	150 €
16 – 49 ans	200 €	+ 100 €	300 €
50 – 59 ans	350 €	+ 175 €	525 €
60 ans et plus	500 €	+ 250 €	750 €

L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux. L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité des soins et des frais médicaux. Et personne n'est à l'abri d'une hospitalisation par exemple.

Cette aide permet aux personnes ayant des ressources modestes de pouvoir mieux se soigner et de protéger leur famille.

Exemple pour une famille avec deux enfants à charge

Composition de la famille	Aide nationale	Aide CPAM supplémentaire
mère de 45 ans	200 €	+ 100 €
père de 50 ans	350 €	+ 175 €
enfant de 14 ans	100 €	+ 50 €
enfant de 17 ans	200 €	+ 100 €
Total	850 €	+ 425 €

Au total, cette famille bénéficiera d'une aide de 1 275 € pour payer sa cotisation annuelle à une complémentaire santé.

Ces aides sont accordées pour 1 an et les droits sont réétudiés chaque année.

Mesure exceptionnelle

La Cnam des Côtes d'Armor étend l'attribution de son aide locale aux assurés ayant un refus pour l'aide nationale mais dont les ressources ne dépassent pas un certain montant. Dans ce cas, l'aide locale seule est versée.

Plafond de ressources pour obtenir l'aide locale seule (si refus ACS) au 1/07/2011		
composition du foyer	plafond annuel	plafond mensuel
1 personne	11 657 €	971 €
2 personnes	17 485 €	1 457 €
3 personnes	20 982 €	1 749 €
4 personnes	24 479 €	2 040 €
au-delà, par pers. supplémentaire	+ 4 663 €	-

Exemple pour une famille avec deux enfants à charge

Composition de la famille	Aide CPAM seule
mère de 45 ans	100 €
père de 50 ans	175 €
enfant de 14 ans	50 €
enfant de 17 ans	100 €
Total	425 €

Au total, cette famille bénéficiera d'une aide de 425 € pour payer sa cotisation annuelle à une complémentaire santé.

Comment faire votre demande d'aide complémentaire santé ?

Complétez le formulaire de demande « Aide pour une complémentaire santé » et adressez-le à la CPAM accompagné des pièces justificatives.

Ce formulaire est disponible sur ameli.fr (rubrique assurés – formulaires), auprès de la CPAM ou de certains partenaires sociaux (CCAS, association agréée, hôpital...).

Pour plus d'informations sur l'aide pour une complémentaire santé, consultez le site ameli.fr (rubrique assurés – soins et remboursements – CMU et complémentaire santé) ou contactez un conseiller par téléphone au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

LES INFOS PRATIQUES

La Mairie

Du lundi au vendredi,
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45
Fermée le samedi (sauf permanences)
02 96 38 07 15

Les services

La poste

Du mardi au vendredi, De 9h à 12h30 et
de 14h à 17h00,
Le samedi, de 9h30 à 12h

PHARMACIE

Thérèse Vicente

10, place du centre
02 96 38 07 64
Fax: 02 96 38 44 19

Taxi – Transport malades assis

Gilbert Duval

Pennec Izellan Buhulien
06 30 78 91 02
02 96 46 47 92

Médecins généralistes

Michel Guégan

2 rue Croas Vari
02 96 38 07 42

Brigitte Gaulin

Convenant Nonen
02 96 38 02 33

Maison Médicale, CHU Lannion

L'accueil et la prise en charge des
patients le soir et WE sont assurés par
des médecins libéraux dans les locaux
des consultations externes. **Il est
nécessaire d'appeler le 15 avant de
s'y rendre.**

Les horaires d'ouverture:
- En semaine, de 20h à 24h
- Le samedi, de 13h à 24h
- Le dimanche, de 8h à 24h

Cabinet d'Infirmières

1 rue de Buhulien
02 96 38 07 47

Masseur Kinésithérapeute

René Thuault

2 rue Croas Vari
06 81 07 57 64
02 96 23 07 98

Centre hospitalier

Rue Kergomar Lannion
02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor

Rue Docteur Feuillu Lannion
02 96 46 65 65

S.A.M.U. 15 ou 112

Pompiers 18 ou 112

Police 17

Gendarmerie 02 96 37 03 78

Solidarité

Restaurants du coeur

Distribution alimentaire, aide à la
personne.
Rue du Calvaire à Serval
02 96 47 26 18

Banque alimentaire

Aide alimentaire par l'intermédiaire du
CCAS.
126, rue de l'aérodrome à Lannion
02 96 37 13 23

Secours catholique

Association caritative reconnue d'intérêt
publique,
4, rue du Petit Forlac'h à Lannion
02 96 37 98 51

Secours populaire

Aide alimentaire et vestimentaire,
1, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 46 51 14

Croix-rouge française

Accueil de personnes en difficulté,
distribution alimentaire, formation
secouriste
7, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 37 74 18

Utile

Centre anti-poisons Rennes

02 99 59 22 22

Sida Info Service

N° Vert® : 0 800 840 800

Drogues Alcool Tabac Info Service

N° appel gratuit : 0 800 23 13 13

Ecoute cannabis

N° à tarif spécial : 0 811 91 20 20

Ecoute alcool

N° à tarif spécial : 0 811 91 30 30

Accueil sans Abri

115

Allo Enfance Maltraitée

119

Réunion des Président(e)s des associations Rospéziennes

Mise en place du calendrier des manifestations 2012

Les présidentes et présidents des associations sont invitées en mairie,
le vendredi 16 septembre 2011, à 18 heures,
pour établir le calendrier des manifestations et la réservation des salles pour l'année 2012
(salle des fêtes, salle des associations, salle des sports).

Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée du 22 juillet au 27 août inclus. De nouveaux livres sont accessibles, le bibliobus étant passé au mois de mai. L'assemblée générale est prévue le 2 septembre 2011, Toute personne désireuse de s'intégrer dans l'équipe sera la bienvenue. N'hésitez pas à nous communiquer vos souhaits pour l'achat de nouveaux ouvrages (dès la rentrée). La bibliothèque est ouverte le samedi de 10h30 à 12h00.



Nos rospéziens
ont du talent...

Dernières chutes de neige
à Conventant Nonen



Le Port d'Erquy



Le Colorado au fond du grand Canyon

Burano



Port Le Goff



Les peintures à l'huile de Jean-Marc Anzizeau